

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Roger Deneys*

*Date de dépôt : 6 mai 2010*

## **Interpellation urgente écrite**

**Accueil parascolaire : nos enfants ont-ils tous les mêmes possibilités aux mêmes conditions ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Alors que les inscriptions aux activités parascolaires 2010-2011 ont lieu à la fin de ce mois de mai, le Conseil d'Etat pourrait-il nous donner des explications détaillées concernant les éventuelles différences de traitement des enfants genevois entre les communes et les écoles de notre canton ?

Pourrions-nous notamment connaître les raisons motivant les différences dans les jours et horaires d'inscription (car les parents n'ont pas forcément des disponibilités dans les horaires scolaires, ni même dans les horaires ainsi proposés en fin de journée ou le samedi matin).

Pourrions-nous également connaître les principes régissant les modifications d'inscription en cours d'année, commune par commune et/ou école par école ? Un enfant peut-il ainsi être inscrit n'importe quel jour de l'année pour commencer de suite une activité parascolaire ?

Toutes autres explications concernant d'éventuelles différences sont par avance bienvenues !